



NUMÉRO	SUJET
<b>62-2025</b>	<b>Adhésion de la Commune de Chésereux à Région de Nyon</b>
	RESPONSABLE POLITIQUE
	<b>Frédéric Mani</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les discussions régulières entre le Comité de direction de Région de Nyon et les autorités de la Commune de Chésereux ont abouti, le 9 octobre dernier, au vote favorable du Conseil communal quant au retour de Chésereux au sein de notre association intercommunale. Selon les statuts de la Région, l'adhésion d'un membre doit être ratifiée par le Conseil intercommunal.

## Contexte

La Commune de Chésereux a décidé, par vote de son Conseil communal en date du 9 octobre 2025, de solliciter son adhésion à Région de Nyon en tant que membre à part entière. Cette décision fait suite à une motion adoptée en 2024 demandant à la Municipalité de réévaluer les avantages de l'adhésion à l'association régionale. Ce préavis a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2025 par 18 oui, 4 non et 7 abstentions.

Pour rappel, la Commune avait décidé de quitter l'association le 7 décembre 2017, principalement pour des raisons d'ordre politique et budgétaire. Chésereux a été membre de Région de Nyon jusqu'au 31 décembre 2019, tenant compte du délai statutaire pour le retrait.

En 2024, le contexte intercommunal et régional ayant évolué, le Conseil communal a réexaminé cette décision. La dynamique de la Région, les projets en cours et les bénéfices de la mutualisation ont été jugés suffisamment convaincants pour proposer un retour comme membre actif dès 2026.

## Objet de l'action proposée

Le Comité de direction soumet formellement au Conseil intercommunal la requête de la Commune de Chésereux d'adhérer à Région de Nyon, selon l'art. 43 des statuts de l'association, qui stipule qu'il revient au Conseil intercommunal de ratifier cette adhésion. Celle-ci sera donc effective à la suite du vote positif du Conseil intercommunal.

La Municipalité de Chésereux étant désormais autorisée par son Conseil communal à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette adhésion, le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une entrée de Chésereux au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après la ratification de l'adhésion par le Conseil intercommunal, l'annexe 1 des Statuts sera complétée. L'annexe 2 (Communes adhérentes au but optionnel - DISREN) reste inchangée, la Commune de Chésereux présentera un préavis pour rejoindre le DISREN dans un second temps.

Chésereux disposera de 3 voix au Conseil intercommunal<sup>1</sup> : 1 voix de délégué du Conseil communal et 2 voix de délégué à la Municipalité, selon les dispositions de l'article 10 des statuts de Région de Nyon. La délégation communale sera assermentée lors de la séance du Conseil intercommunal suivant leur désignation par les instances locales.

## Financement

L'adhésion de Chésereux implique une contribution annuelle calculée selon les règles applicables à tous les membres. Ainsi la Commune participera financièrement à l'association intercommunale à hauteur de CHF 23 par habitant·e dès l'exercice 2026.

La Région intégrera ces montants dans le budget 2026, sous la rubrique « recettes de cotisations communales ». La quote-part de Chésereux sera précisée dans le projet de budget, une fois l'adhésion ratifiée.

## Calendrier

09.10.2025	Décision du Conseil communal de Chésereux
30.10.2025	Dépôt du préavis au Conseil intercommunal
10.12.2025	Examen et vote du Conseil intercommunal
01.01.2026	Entrée en vigueur de l'adhésion de Chésereux à Région de Nyon

## Communication

La Région de Nyon valorisera cette adhésion via sa communication et mettra à jour ses supports (notamment le site internet) pour y inclure Chésereux.

## Conclusion

Le Comité de direction estime que le retour de Chésereux au sein de l'association constitue une évolution positive pour la Commune et pour l'ensemble des membres.

Il s'agit également d'un signal très positif pour toutes les communes membres qui participent de manière solidaire et avec des forces unies à la réalisation des différentes démarches et projets intercommunaux au bénéfice de tout le territoire. Dans le préavis municipal, il a été relevé qu'il y a plus d'avantages à être partie prenante de la Région que d'y être extérieur.

Ainsi le Comité de direction recommande au Conseil intercommunal de ratifier cette adhésion selon les conditions ordinaires prévues par les statuts

Avec l'adhésion de Chésereux, la Région comptera alors 42 communes représentant 90% de la population du district.

---

<sup>1</sup> Au 31.12.2020 (date de référence pour la législature 2021-2026), la Commune de Chésereux comptait 1248 habitant·es selon Statistique Vaud - [Fiche-population-2020.pdf](#)

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 62-2025 relatif à la demande de ratification de l'adhésion de la Commune de Chésereux à l'Association intercommunale Région de Nyon,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de ratifier l'adhésion de la Commune de Chésereux à l'association intercommunale Région de Nyon dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général